

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 31 mai 2010

~~~~~  
LOGEMENT SOCIAL

ACQUISITION DE LA PARCELLE DII SITUEE AU POUGET

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 31 mai 2010, à Argelliers, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaients présents ou représentés : Philippe SALASC, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jérôme CASSEVILLE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Olivier LECOMTE suppléant Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET suppléant Anne-Marie DEJEAN, André SIDERIS, Robert POUJOL, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Cyrille CADARS, Bernard JEREZ, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET, Bernard DOUYSSSET, Marie-Pierre PASTOR suppléant Caroline COMBES, Jean-Pierre PECHIN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEIL suppléant Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Eric PALOC, Gérard CABELLO donne pouvoir à Jean-Pierre DURET

Absents ou excusés : Maurice DEJEAN, Daniel REQUIRAND, Caroline COMBES, excusée, Didier LAMONT, René GOMEZ, Marie-Claude BEDES, Jacky GALABRUN, excusé, Claude CARCELLER, excusé, Marie-Agnès VAILHE SIBERTIN-BLANC, Hélène DELONCA, Gérard CABELLO, excusé, Sylvie CONTRERAS, Anne-Marie DEJEAN, excusée, Jean-Pierre GABAUDAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Vu le budget principal voté en 2010,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,



- ✚ **d'émettre un avis favorable** pour l'acquisition de la parcelle DII appartenant à Mme Sylvie Tarrago, d'une superficie de 1 580 m² sur la commune du Pouget et d'une valeur de 50 000 €,
- ✚ **d'autoriser le Président à signer** l'acte notarié nécessaire à la réalisation de l'achat et à la rétrocession à Mme Sylvie Tarrago d'un lot viabilisé de 500 m² situé sur la partie haute du secteur et d'une valeur de 50 000 €.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 311 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



| | |
|--|--------------------------------|
| RAPPORT 3.4 | AMENAGEMENT DE L'ESPACE |
| <i>Rapporteur : Jean-Marcel JOVER</i> | |
| LOGEMENT SOCIAL | |
| ACQUISITION DE LA PARCELLE D11 SITUEE AU POUGET | |

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté de communes a l'opportunité d'acquérir la parcelle D11 d'une superficie de 1 580 m² sur la commune du Pouget au lieu-dit Lagarel, limitrophe des parcelles D10 (propriété de la commune) et D12 (propriété de la Communauté de communes).

Situé à proximité du village, ce secteur a fait l'objet en 2007 d'une étude de programmation de la part d'un architecte-urbaniste afin d'anticiper au mieux les évolutions urbaines et de garantir la qualité du projet.

Sur ce secteur de 12 120 m² sont envisagées la viabilisation de 13 lots sur la partie haute (parcelle D10) et la création d'une douzaine de logements locatifs sociaux sur la partie basse (parcelles D11 et D12). Ce programme s'inscrit dans l'objectif du Programme Local de l'Habitat de diversifier l'offre de logements sur le territoire.

Considérant les projets respectifs de la Communauté de communes et de la propriétaire de la parcelle D11, un échange de parcelles dont la valeur est estimée à 50 000 € pourrait être inscrit dans un acte de vente, prévoyant l'achat par la Communauté de communes de la parcelle cadastrée D11 et la vente au propriétaire concerné d'un lot viabilisé, d'une superficie de 500 m², situé sur la partie haute du secteur.

Cette acquisition, d'un montant de 50 000 €, pourrait être financée à hauteur de 22% par le Conseil général (soit 11 000 €).

Je propose donc à l'Assemblée :

- **d'émettre un avis favorable** pour l'acquisition de la parcelle D11 appartenant à Mme Sylvie Tarrago, d'une superficie de 1 580 m² sur la commune du Pouget et d'une valeur de 50 000 €,
- **d'autoriser le Président à signer** l'acte notarié nécessaire à la réalisation de l'achat et à la rétrocession à Mme Sylvie Tarrago d'un lot viabilisé de 500 m² situé sur la partie haute du secteur et d'une valeur de 50 000 €.

Le Président

 Louis VILLARET

Localisation de la parcelle D11 - Commune du Pouget - Secteur de Lagarel



Section cadastrale
Bâti léger
Bâti dur
Parcelle

© Communauté de communes
Vallée de l'Hérault - ©2009

Echelle : 1/3000
Création : 29/04/2010

